

Objet : Constitution et transmission des dossiers administratif et pécuniaire des membres du personnel des établissements officiels et libres de l'enseignement subventionné de Promotion sociale : changement de numéro de fax.
Réseaux : OS-LS
Niveaux et services : Enseignement de Promotion sociale
Période : Année scolaire 2004 - 2005

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement;
- A Messieurs les Gouverneurs de province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement **de Promotion sociale** subventionnés par la Communauté française;
- Aux Directions des établissements officiels et libres d'enseignement **de Promotion sociale** subventionnés par la Communauté française;

Pour information :

- Aux Membres du Service de l'Inspection de l'enseignement **de Promotion sociale** subventionnés par la Communauté française;
- Aux Membres du Service de Vérification de l'enseignement **de Promotion sociale**;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs;
- Aux Organisations syndicales;

Autorités : Directeur général

Signataire : Alain BERGER

Gestionnaires : Service général de Gestion des Personnels de l'Enseignement subventionné

Personne(s)-ressource(s) : Jean-Philippe LABEAU – Tél.02/413.41.11 – Fax 02/413.25.87

Référence facultative : DGPES/DG/AB/J-PhL/PROMSOC2004

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : 2

Le 15 juin 2004, vous a été adressée la circulaire n° 899 relative à la constitution et transmission des dossiers administratif et pécuniaire des membres du personnel des établissements officiels et libres d'enseignement subventionné de promotion sociale .

A la page 9 figure le numéro de fax auquel devait être transmis les documents SGC (création de matricule).

Dans le cadre du déménagement complet de l'E.T.N.I.C. (Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication) de la Cité administrative vers la place Solvay, les formulaires **SGC** (création de matricule) doivent être transmis à partir du **1^{er} août 2004 au nouveau numéro 02/600.01.98.**

L'ancien fax à la Cité, à savoir le numéro 02/218.78.12, sera mis hors service dès le 1^{er} août 2004.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Alain BERGER